

Séance du 27 janvier 2025

Présents : M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;
MM. F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; Echevins
MM JM. DUPONT, A. MALOU, ~~C. DUFRASNE, M. DELIGNE~~, S. DIEU,
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,
J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN,
G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS, Conseillers Communaux ;
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale

Monsieur le Président ouvre la séance et excuse l'absence de Messieurs Michel DELIGNE et Claude DUFRASNE.

Au nom de l'ensemble du Conseil Communal, il adresse à nouveau ses meilleurs à tous et souhaite une bonne année et une bonne santé.

Il aborde ensuite l'ordre du jour.

Conseil Communal - Démission d'un membre du conseil de son groupe politique

Par son mail du 06 janvier 2025, Monsieur Michel DELIGNE, réélu Conseiller communal lors des élections du 13 octobre 2024, informe la Directrice Générale qu'il démissionne de son groupe politique, à savoir, le Parti Socialiste.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ,
F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE,
L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE,
JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI,
V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

De prendre acte de la démission de Monsieur Michel DELIGNE, Conseiller Communal de son groupe politique, à savoir, le Parti Socialiste

Article 2 :

Faire parvenir la présente délibération à tous les organismes dans lesquels il siège en qualité de Conseiller Communal

La délibération requise est adoptée.

Représentation Communale au sein des Commissions communales

Suite à l'installation du Conseil Communal en date du 02 décembre 2024, il y a lieu de désigner les membres des commissions selon la répartition proportionnelle entre les groupes, soit 6 représentants pour le PS, 3 représentants pour Be Frameries et 2 représentants pour le MR&Vous.

Les quatre commissions communales sont :

1. Finances - CPAS – PCS – Emploi –Sports – Tourisme – Temps Libre
2. Travaux – Aménagement du territoire – Urbanisme – Environnement – Energie - Logement – Mobilité – Agriculture
3. Police – Administration générale – Commerces - Développement stratégique local
4. Enseignement – Culture – Enseignement artistique – Petite enfance

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1 : de désigner les représentants au sein de chaque commission communale comme suit :

Finances - CPAS – PCS – Emploi –Sports – Tourisme – Temps Libre

Président : Fabrice MATANI

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
1. PS : Fabrice MATANI	Jean-Marc DUPONT
2. PS : Jérôme CAUDRON	Elodie FALLY
3. PS : David GROUSELLE	Arnaud MALOU
4. PS : Claude DUFRASNE	Muriel BATISTINI
5. PS : Sarah PANDOLFI	Sophie DIEU
6. PS : Guillaume GOFFIN	Jean-Jacques ROUSSEAU
1. Be Frameries : Gaëlle PISTONE	Barbara DULIERE
2. Be Frameries : Isabelle GENARD	Barbara DULIERE
3. Be Frameries : Joël SOTTEAU	Barbara DULIERE
1. MR&Vous : Vincenza LIVOLSI	Alessia DE VOS
2. MR&Vous : Geoffrey COUPE	Alessia DE VOS

**Travaux – Aménagement du territoire – Urbanisme – Environnement – Energie -
Logement – Mobilité – Agriculture**

Présidente : Isabelle GENARD

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
1. PS: Arnaud MALOU 2. PS : Muriel BATISTINI 3. PS : Sophie DIEU 4. PS : Jean-Jacques ROUSSEAU 5. PS : Guillaume GOFFIN 6. PS : Claude DUFRASNE	Jean-Marc DUPONT David GROUSELLE Sarah PANDOLFI Jérôme CAUDRON Fabrice MATANI Elodie FALLY
1. Be Frameries : Isabelle GENARD 2. Be Frameries : Joël SOTTEAU 3. Be Frameries : Barbara DULIERE	Gaëlle PISTONE Gaëlle PISTONE Gaëlle PISTONE
1. MR&Vous : Vincenza LIVOLSI 2. MR&Vous : Alessia DE VOS	Geoffrey COUPE Geoffrey COUPE

**Police – Administration générale – Commerces - Développement stratégique
local**

Présidente : Muriel BATISTINI

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
1. PS : Muriel BATISTINI 2. PS : Fabrice MATANI 3. PS : David GROUSELLE 4. PS : Elodie FALLY 5. PS : Sarah PANDOLFI 6. PS : Jean-Jacques ROUSSEAU	Claude DUFRASNE Guillaume GOFFIN Arnaud MALOU Sophie DIEU Jean-Jacques ROUSSEAU Jérôme CAUDRON
1. Be Frameries : Gaëlle PISTONE 2. Be Frameries : Joël SOTTEAU 3. Be Frameries : Isabelle GENARD	Barbara DULIERE Barbara DULIERE Barbara DULIERE
1. MR&Vous : Vincenza LIVOLSI 2. MR&Vous : Alessia DE VOS	Geoffrey COUPE Geoffrey COUPE

Enseignement – Culture – Enseignement artistique – Petite enfance

Présidente : Alessia DE VOS

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
1. PS : Arnaud MALOU 2. PS : Jérôme CAUDRON 3. PS : Sophie DIEU 4. PS : Jean-Jacques ROUSSEAU	Claude DUFRASNE David GROUSELLE Sarah PANDOLFI Muriel BATISTINI

5. PS : Guillaume GOFFIN	Fabrice MATANI
6. PS : Elodie FALLY	Claude DUFRASNE
1. Be Frameries : Barbara DULIERE	Joël SOTTEAU
2. Be Frameries : Gaëlle PISTONE	Joël SOTTEAU
3. Be Frameries : Isabelle GENARD	Joël SOTTEAU
1. MR&Vous : Vincenza LIVOLSI	Geoffrey COUPE
2. MR&Vous : Alessia DE VOS	Geoffrey COUPE

La délibération requise est adoptée.

Représentation communale au sein des organismes et ASBL

Suite à l'installation des nouvelles instances communales, il y a lieu de désigner les membres des organismes suivants :

Régie Communale Autonome

Conseil d'Administration : 12 membres du Conseil Communal (6 pour la majorité et 6 pour l'opposition)

Collège des Commissaires : 2 membres (1 majorité et 1 opposition)

Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces :

1 représentant effectif + 1 représentant du P.O

ATL - Commission Communale de l'accueil

CCA à 15 membres : 3 membres par composante

Composante 1 : Les représentants au Conseil Communal :

Un président qui est l'Echevin en charge de l'ATL

Deux autres représentants

Commission Locale de Développement Rural

8 représentants du Conseil : soit 4 effectifs et 4 suppléants

Contrat de rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ASBL :

La Commune compte deux représentants, désignés par le Conseil communal, au sein du Comité de Rivière (assemblée générale) du CRHa :

- un représentant effectif
- un représentant suppléant

LES ASBL

Les délégués à l'assemblée générale sont désignés à la proportionnelle du conseil communal conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral :

Parc Naturel des Hauts Pays

Le Parc Naturel est représenté par 2 ASBL :

L'ASBL Pouvoir Organisateur qui compte 5 représentants (3 de la majorité et 2 de l'opposition)

L'ASBL Commission de Gestion du Parc Naturel qui compte 2
représentants (1 majorité et 1 opposition)
L'identification d'un Echevin de référence pour le Parc Naturel

ASBL Agence Locale pour l'Emploi

6 représentants du Conseil Communal
ASBL Centre Culturel Local

Les statuts prévoient que l'Echevine de la culture est membre de droit
7 représentants communaux
La Directrice Générale

ASBL Agence de Développement Local

Les statuts prévoient : 8 représentants communaux – le Directeur de
l'ADL

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres
présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ,
F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE,
L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE,
JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI,
V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1 : de revoir les représentations communales auprès des organismes de la
manière suivante :

Régie Communale Autonome

Conseil d'Administration : 12 membres du Conseil Communal (6 pour la majorité et 6
pour l'opposition)

Majorité :

1. Joël SOTTEAU
2. Gaëlle PISTONE
3. Emmanuel DISABATO
4. Fabrice DESPRETZ
5. Florence van HOUT
6. Geoffrey COUPE

Opposition :

1. Arnaud MALOU
2. Muriel BATISTINI
3. Jérôme CAUDRON

4. Claude DUFRASNE
5. Sophie DIEU
6. Fabrice MATANI

Collège des Commissaires : 2 membres (1 majorité et 1 opposition)

1. Ghislain STIEVENART
2. Jean-Marc DUPONT

Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces :

Un représentant effectif : Madame Florence van HOUT, Echevine
Un représentant du PO : Madame Valérie FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale

ATL - Commission Communale de l'Accueil

Un Président : Florence van HOUT, Echevine de l'ATL - Suppléante : Angela MURATORE, Echevine
Deux membres effectifs : 1 majorité et 1 opposition
Sophie DIEU (PS) et Gaëlle PISTONE (Be Frameries)
Deux suppléants : 1 majorité et 1 opposition
Elodie Fally (PS) et Isabelle GENARD (Be Frameries)

Contrat de rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ASBL :

Un représentant effectif : Monsieur Ghislain STIEVENART, Echevin
Un représentant suppléant : Monsieur Sylvain DECLEVES, Eco-conseiller

Commission Locale de Développement Rural

4 représentants effectifs : (2 pour la majorité et 2 pour l'opposition)

EFFECTIFS MAJORITE	SUPPLEANTS MAJORITE
Joël SOTTEAU	Isabelle GENARD
Alessia DE VOS	Vincenza LIVOLSI
EFFECTIFS OPPOSITION	SUPPLEANTS OPPOSITION
Jérôme CAUDRON (Président)	Sophie DIEU
Guillaume GOFFIN	Claude DUFRASNE

LES ASBL :

Parc Naturel des Hauts Pays

Le Parc Naturel est représenté par 2 ASBL :

L'ASBL Pouvoir Organisateur qui compte 5 représentants :
3 pour la majorité :

- Florence DEFOURNY
 - Vincenza LIVOLSI
 - Alessia DE VOS
- 2 pour l'opposition :
- Guillaume GOFFIN
 - Sarah PANDOLFI

L'ASBL Commission de Gestion du Parc Naturel qui compte 2 représentants (1 majorité et 1 opposition)

- Fabrice DESPRETZ
- Guillaume GOFFIN

L'identification d'un Echevin de référence pour le Parc Naturel :
Monsieur Ghislain STIEVENART

ALE

Les statuts prévoient 6 membres (3 pour la majorité, et 3 pour l'opposition)

Majorité :

1. Gaëlle PISTONE
2. Fabrice DESPRETZ
3. Alessia DE VOS

Opposition :

1. Sophie DIEU
2. Elodie FALLY
3. Sarah PANDOLFI

CCL

Les statuts prévoient que l'Echevine de la Culture est membre de droit, à savoir,
Florence DEFOURNY

7 représentants communaux sont à désigner (4 pour la majorité et 3 pour l'opposition)

Majorité :

1. Barbara DULIERE
2. Isabelle GENARD
3. Vincenza LIVOLSI

Opposition :

1. Sophie DIEU
2. Guillaume GOFFIN
3. Elodie FALLY

La Directrice Générale, Madame Valérie FERREIRA RODRIGUES

Agence de Développement Local

Les statuts prévoient : 8 représentants communaux (4 pour la majorité et 4 pour l'opposition)

Majorité :

1. Emmanuel DISABATO
2. Joëlle SOTTEAU
3. Geoffrey COUPE
4. Florence van HOUT

Opposition :

1. Arnaud MALOU
 2. Jérôme CAUDRON
 3. Sophie DIEU
 4. Guillaume GOFFIN
- Le Directeur de l'ADL : Monsieur Lionel LHOIR

La délibération requise est adoptée.

Intercommunales, Sociétés et Associations - Représentation communale

Suite à l'installation des nouvelles instances communales, il y a lieu de revoir la représentation communale au sein des Intercommunales et des Sociétés dont fait partie la Commune, à savoir :

A. Intercommunales

Le nombre de délégués de chaque Commune est fixé à 5 parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil Communal.

La Commune fait partie des Intercommunales suivantes : HYGEA - IDEA - IRSIA - Gabrielle Passelecq - IGRETEC - CENEO - IMIO - ORES - LOGIPOLE - C.H.I.S.C.H.

B. Sociétés et Associations

Toit et Moi	4 représentants : 2 PS 1 BE FRAMERIES 1 MR&VOUS
Régie de Quartier	1 représentant de la majorité
Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut	5 représentants dont 3 de la majorité
AIS Mons Logement	1 représentant de la majorité

SWDE + Conseil d'exploitation	1 représentant effectif et 1 suppléant de la majorité 1 effectif et 1 suppléant de la majorité
ETHIAS	1 représentant de la majorité
SRWT	1 représentant de la majorité
Conseil des Communes d'Europe	1 représentant de la majorité
Holding Communal	1 représentant de la majorité
Fédération du Tourisme	1 représentant de la majorité
Maison du Tourisme de Mons	2 représentants, 1 majorité et 1 opposition
SPARK'OH	3 représentants 1 PS 1 BE FRAMERIES 1 MR&VOUS
Centre Interculturel Mons- Borinage	1 représentant de la majorité
Centre Local de Promotion de la Santé	1 représentant de la majorité
Maison de la Jeunesse et de la Solidarité	1 représentant de la majorité
SNCB: Espace multi service - Comité d'accompagnement	1 représentant de la majorité
Lire et écrire	1 représentant de la majorité
L'Enfant Phare	1 représentant de la majorité

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

De proposer au Conseil Communal de :

Article unique :

De désigner les représentants :

HYGEA ASSEMBLEE GENERALE	1. Gaëlle PISTONE 2. Louis RIFAUT 3. Geoffrey COUPE 4. Jérôme CAUDRON 5. Jean-Jacques ROUSSEAU	MAJORITE MAJORITE MAJORITE OPPOSITION OPPOSITION
IDEA ASSEMBLEE GENERALE	1. Emmanuel DISABATO 2. Isabelle GENARD 3. Alessia DE VOS 4. Arnaud MALOU 5. Muriel BATISTINI	MAJORITE MAJORITE MAJORITE OPPOSITION OPPOSITION
IRSIA ASSEMBLEE GENERALE	1. Isabelle GENARD 2. Gaëlle PISTONE 3. Vincenza LIVOLSI 4. Arnaud MALOU 5. Claude DUFRASNE	MAJORITE MAJORITE MAJORITE OPPOSITION OPPOSITION
Gabrielle PASSELECQ ASSEMBLEE GENERALE	1. Joël SOTTEAU 2. Florence DEFOURNY 3. Angela MURATORE 4. Arnadu MALOU 5. Sophie DIEU	MAJORITE MAJORITE MAJORITE OPPOSITION OPPOSITION
IGRETEC ASSEMBLEE GENERALE	1. Fabrice DESPRETZ 2. Vincenza LIVOLSI 3. Alessia DE VOS 4. David GROUSELLE 5. Guillaume GOFFIN	MAJORITE MAJORITE MAJORITE OPPOSITION OPPOSITION
CENEO ASSEMBLEE GENERALE	1. Ghislain STIEVENART 2. Gaëlle PISTONE 3. Geoffrey COUPE 4. Jean-Marc DUPONT 5. Fabrice MATANI	MAJORITE MAJORITE MAJORITE OPPOSITION OPPOSITION
IMIO ASSEMBLEE GENERALE	1. Ghislain STIEVENART 2. Alessia DE VOS 3. Vincenza LIVOLSI 4. Sophie DIEU 5. Fabrice MATANI	MAJORITE MAJORITE MAJORITE OPPOSITION OPPOSITION
ORES ASSEMBLEE GENERALE	1. Emmanuel DISABATO 2. Fabrice DESPRETZ 3. Florence van HOUT 4. Claude DUFRASNE 5. Guillaume GOFFIN	MAJORITE MAJORITE MAJORITE OPPOSITION OPPOSITION
LOGIPOLE	1. Gaëlle PISTONE	MAJORITE

ASSEMBLEE GENERALE	2. Angela MURATORE 3. Vincenza LIVOLSI 4. Jérôme CAUDRON 5. Sophie DIEU	MAJORITE MAJORITE OPPOSITION OPPOSITION
C.I.S.C.H. ASSEMBLEE GENERALE	1. Joël SOTTEAU 2. Vincenza LIVOLSI 3. Florence van HOUT 4. Muriel BATISTINI 5. Sarah PANDOLFI	MAJORITE MAJORITE MAJORITE OPPOSITION OPPOSITION

Toit et Moi	4 représentants : 2 PS : - Arnaud MALOU - Muriel BATISTINI 1 Be Frameries - Ghislain STIEVENART 1 MR&Vous - Louis RIFAUT
Régie de Quartier	1 représentant : - Florence DEFOURNY
Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut	5 représentants dont 3 de la majorité - Gaëlle PISTONE - Joël SOTTEAU - Louis RIFAUT - Elodie FALLY - Jean-Jacques ROUSSEAU
AIS Mons Logement	1 représentant : - Louis RIFAUT
SWDE	1 représentant effectif : Louis RIFAUT et 1 suppléant : Alessia DE VOS
+ Conseil d'exploitation	1 représentant effectif : Fabrice DESPRETZ et 1 suppléant : Ghislain STIEVENART
ETHIAS	1 représentant : - Emmanuel DISABATO
SRWT	1 représentant : - Ghislain STIEVENART
Conseil des Communes	1 représentant :

d'Europe	- Alessia DE VOS
Holding Communal	1 représentant : - Emmanuel DISABATO
Fédération du Tourisme	1 représentant : - Florence DEFOURNY
Maison du Tourisme de Mons	2 représentants : - Florence DEFOURNY - Sophie DIEU
SPARK'OH	3 représentants : - Gaëlle PISTONE - Florence DEFOURNY - Jérôme CAUDRON
Centre Interculturel Mons-Borinage	1 représentant : - Angela MURATORE
Centre Local de Promotion de la Santé	1 représentant : - Angela MURATORE
Maison de la Jeunesse et de la Solidarité	1 représentant : - Ghislain STIEVENART
SNCB: Espace multi service - Comité d'accompagnement	1 représentant : - Emmanuel DISABATO
Lire et écrire	1 représentant : - Barbara DULIERE
L'Enfant Phare	1 représentant au CA : - Isabelle GENARD 1 représentant à l'AG : - Isabelle GENARD

La délibération requise est adoptée.

Comité de Concertation Commune - CPAS - Représentation communale

Suite à l'installation des nouvelles instances communales, il y a lieu de désigner les membres du comité de Concertation Commune/CPAS

Ce dernier était composé de la façon suivante :

- Le Bourgmestre
- Le Président du CAS
- Les Directeurs Généraux de la Commune et du CPAS
- Les membres du Bureau Permanent du CAS (2 de la majorité et 1 de la minorité)
- L'Echevin des Finances
- 2 Conseillers Communaux (1 de la majorité et 1 de la minorité)

Il y a lieu de désigner les 3 représentants communaux qui siégeront au sein de cette instance, à savoir, 1 Echevin, 1 Conseiller Communal de la majorité et 1 Conseiller Communal de la minorité

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1 :

De désigner Monsieur le Bourgmestre Emmanuel DISABATO, l'Echevin des Finances, Monsieur Ghislain STIEVENART, une conseillère communale de la majorité, Madame Angela MURATORE et un conseiller communal de la minorité, Monsieur Jérôme CAUDRON comme représentants au sein du comité de concertation commune/CPAS.

Article 2 :

De prendre acte de la désignation de MM. Louis RIFAUT, Président du CAS, Philippe DEBAISIEUX, Pascale ROUSSEAU et Barbara CROMBEZ pour représenter le conseil de l'action sociale au sein du comité de concertation.

La délibération requise est adoptée.

Déclaration d'apparement

Le CDLD et la Loi organique des CPAS précisent que les Conseils d'Administration des ASBL, associations de projet, Intercommunales et associations chapitre XXII sont composés à la proportionnelle des Conseils Communaux, provinciaux ou de CPAS, compte tenu des déclarations facultatives d'apparement ou de regroupement.

Ces déclarations d'apparement permettront de fixer la composition politique pour toute la durée de la législature quelles que soient les modifications intervenues au cours de ces 6 ans au sein des conseils.

Tout conseiller qui souhaite s'apparementer doit faire une telle déclaration même s'il est élu sur une liste portant un numéro régional. Le conseiller peut aussi décider de ne pas s'apparementer. En ce cas, il sera comptabilisé par la structure par locale comme appartenant au groupe politique sur lequel il a été élu.

Lors de l'établissement du tableau par la structure par locale, les personnes qui ne se sont pas apparementées ne sont pas globalisées sous un groupe unique.

Les déclarations d'apparement sont faites par les conseillers en séance publique du conseil communal.

Les déclarations d'apparement ou de regroupement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du

conseiller. Elles sont valables pour six ans et ne pourront être modifiées sauf si le conseiller communal est exclu ou démissionnaire de son groupe politique.

Les déclarations d'apparement sont transmises à la structure parolocale, au plus tard le 1^{er} mars 2025. Le Collège les publie sur le site internet de la Commune.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

DECIDE :

Article 1 :

De prendre acte des déclarations d'apparement comme suit :

	NOMS	PARTI	APPARENTEMENT
1	DISABATO Emmanuel	BE FRAMERIES	ECOLO
2	van HOUT Florence	MR&VOUS	MR
3	STIEVENART Ghislain	BE FRAMERIES	LES ENGAGES
4	MURATORE Angela	MR&VOUS	MR
5	DESPRETZ Fabrice	BE FRAMERIES	LES ENGAGES
6	DEFOURNY Florence	BE FRAMERIES	NON APPARENTEE
7	RIFAUT Louis	MR&VOUS	MR
8	DUPONT Jean-Marc	PS	PS
9	MALOU Arnaud	PS	PS
10	DUFRASNE Claude	PS	PS
11	DELIGNE Michel	PS	NON APPARENTE
12	DIEU Sophie	PS	PS
13	SOTTEAU Joël	BE FRAMERIES	LES ENGAGES
14	GROUSELLE David	PS	PS
15	GENARD Isabelle	BE FRAMERIES	LES ENGAGES
16	BATISTINI Muriel	PS	PS
17	CAUDRON Jérôme	PS	PS
18	MATANI Fabrice	PS	PS
19	DULIERE Barbara	BE FRAMERIES	NON APPARENTEE
20	ROUSSEAU Jean-Jacques	PS	PS
21	GOFFIN Guillaume	PS	PS
22	PISTONE Gaëlle	BE FRAMERIES	LES ENGAGES
23	FALLY Elodie	PS	PS
24	COUPE Geoffrey	MR&VOUS	MR
25	PANDOLFI Sarah	PS	PS
26	LIVOLSI Vincenza	MR&VOUS	MR
27	DE VOS Alessia	MR&VOUS	MR

Article2 :

De publier le tableau d'apparement complet sur le site internet de la Commune.

La délibération requise est adoptée.

Union des Villes et Communes de Wallonie - Représentation communale

Suite à l'installation des nouvelles instances communales, il y a lieu de revoir la représentation communale au sein l'Union des Villes et Communes.

En vertu de l'article 15 des statuts de l'UVCW, le CA est composé de 39 membres et 6 observateurs désignés par l'AG sui suit le renouvellement complet des Conseils Communaux.

Parmi ces membres, 25 sont à désigner parmi les Bourgmestres, Echevins et Conseillers Communaux de la majorité présentés par les Communes.

La Commune de Frameries a droit à un représentant.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

De désigner Monsieur Emmanuel DISABATO en qualité de représentant à l'Assemblée Générale de l'UVCW.

Article 2 :

De faire parvenir la délibération à l'UVCW avant le 17 février 2025.

La délibération requise est adoptée.

C.I.S.C.H - Assemblée Générale du 06 février 2025

Le CISCH tiendra son Assemblée Générale le 06 février 2025

Les délibérations de cette Assemblée générale porteront sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination des scrutateurs.
2. Comptes annuels de l'exercice 2023 - Approbation
3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration 2023 - Approbation
4. Prise de connaissance du rapport du commissaire réviseur sur les comptes 2023
5. Rapport d'activités 2023 - Approbation
6. Rapport de rémunération 2023 du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

7. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023
8. Décharge à donner au commissaire réviseur pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2023.
9. Approbation du procès-verbal de la présente séance.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver tous les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Article 2 :

D'adresser copie de la présente délibération aux responsables du C.I.S.C.H.

La délibération requise est adoptée.

Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune - 2023/2024

En application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège Communal présente le rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune relatif à la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Monsieur DISABATO remercie l'Administration car ce n'est pas un exercice facile.

Monsieur MALOU remercie également l'Administration pour le travail accompli. Il s'agit en effet d'un document riche dans lequel on peut voir tout ce qui a été fait l'année précédente. Ce document est facile à lire. C'est un travail qui a évolué au cours des années.

Monsieur le Bourgmestre remercie également la Directrice Générale et le Directeur Général adjoint qui ont réalisé un gros travail.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI,

V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

De prendre acte du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune.

La délibération requise est adoptée.

Désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de suivi de l'exécution des travaux de création d'un espace vert en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique: Recours à l'article L1311-5 du CDLD.

Dans le cadre de l'appel à projet du SPW relatif à la création d'un parc en milieu urbain, le projet du parc de l'Agrappe introduit par la Commune de Frameries a été retenu, la Commune bénéficie d'une subvention de 594.814€ pour mener à bien ce projet.

Le Collège communal du 14 juillet 2022 a désigné le bureau Arcea de Mons, en qualité d'auteur de projet, pour la mission d'étude et le suivi de l'exécution des travaux.

Le Conseil communal du 23 octobre 2023 a approuvé le Cahier des charges établi par le bureau Arcea, le mode de passation et les conditions du marché public de travaux estimé au montant de 816.604,26 € HTVA soit 988.091,15 € TVAC.

Le pourcentage d'honoraires d'Arcea étant de 12%, sur base du montant estimé du marché public de travaux, le montant pour la mission complète de l'auteur de projet était de +ou- 98.000 € TVAC.

L'entreprise TRBA a été désignée par le Collège communal du 28 décembre 2023 afin d'exécuter les travaux, et ce, pour un montant de 1.072.889,95 € HTVA ou 1.298.196,84 € TVAC.

Le montant pour la mission complète de l'auteur de projet, calculé sur le montant HTVA des travaux attribué à la S.A TRBA, a été majoré à +ou- 129.000 €.

Les crédits prévus sur l'article budgétaire 766/733-60 au service extraordinaire du budget communal de 2022, pour honorer les factures d'Arcea s'élèvent au montant de 115.000 € TVAC.

Le décompte final des travaux n'a pas encore été approuvé, la facture finale à payer à l'auteur de projet sera calculée sur base de celui-ci.

Les crédits ne sont donc pas suffisants pour acquitter l'entièreté des factures de l'auteur de projet.

Il y a donc lieu de recourir à l'article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues afin de pouvoir honorer les factures restantes émanant de l'auteur de projet, soit pour un montant approximatif de 20.000 €.

L'imprévisibilité s'explique du fait que le montant attribué du marché sur lequel se base l'auteur de projet pour facturer ses honoraires est plus élevé que le montant estimé du marché, donc les crédits prévus initialement en 2022, pour ce marché public ne sont plus suffisants.

L'urgence tient du fait que la Commune se doit d'honorer les factures émanant de l'auteur de projet, sans quoi, elle serait contrainte de devoir payer des intérêts de retard conséquents.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique:

De recourir à l'article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues pour honorer les factures restantes et dues émanant de l'auteur de projet, à savoir, Arcea, Chaussée de Binche, 30 à 7000 Mons dans le cadre de la convention ayant pour objet "Désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de suivi de l'exécution des travaux de création d'un espace vert en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique", pour un montant approximatif de 20.000 €.

La délibération requise est adoptée.

Contact Center de crise : Convention entre la société Wengage et une autorité dans le cadre des missions de planification d'urgence et de gestion de crise

En situation d'urgence, la population est informée par les autorités en charge de la gestion de crise tel que prévu par les arrêtés royaux des 31 janvier 2003 et 16 février 2006.

Dans certaines situations l'ouverture d'une ligne d'information est nécessaire. Ce contact center de crise doit pouvoir être activé rapidement et être capable de pouvoir faire face de manière adaptée à un nombre important d'appels.

Le centre de crise National (NCCN) a conclu avec la société Wengage un marché public pour la mise en veille permanente d'une telle infrastructure.

Afin de soutenir les autorités, le NCCN met cette infrastructure à leur disposition. Une autorité confrontée à une situation d'urgence pourra dès lors, si elle l'estime nécessaire, activer rapidement un numéro d'information.

Les frais de veille de l'infrastructure sont supportés par le NCCN.

Il n'y a pas de frais d'abonnement pour l'autorité signataire. Seuls les coûts liés à l'activation et l'utilisation effective du contact center seront supportés par l'autorité qui active le contact Center.

Monsieur le Bourgmestre dit qu'il s'agit d'une convention avec une société qui ferait du call center et qui pourrait répondre aux questions des citoyens en cas de crise.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE,

JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI,
V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

De signer la convention avec la société " Wengage".

La délibération requise est adoptée.

COMmission PARitaire LOcale (COPALOC) - Désignations des représentants du Pouvoir Organisateur

Le Conseil Communal, en séance du 23 octobre 2003, a décidé d'arrêter le Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission Paritaire Locale qui spécifie notamment la composition de celle-ci :

- se compose de 6 membres effectifs du pouvoir organisateur et de 6 membres effectifs des organisations syndicales représentatives
- est adjoint 3 suppléants à chacune des 2 parties (PO-OS)
- la présidence est exercée par un membre effectif désigné par le pouvoir organisateur
- le Vice-Président est choisi parmi les membres effectifs d'une organisation syndicale
- le secrétariat de la COPALOC est assuré par un secrétaire et un secrétaire adjoint choisis par le pouvoir organisateur parmi son personnel administratif
- des techniciens peuvent être choisis par chacune des deux parties pour participer aux travaux. Le nombre de ces conseillers techniques ne peut excéder le nombre de membres effectifs dévolu au pouvoir organisateur et à chaque organisation représentative des membres du personnel (article 6 de l'A.G.C.F. du 13.09.1995)

Sur base de l'installation des membres du Conseil Communal au 02 décembre 2024, il est proposé au Pouvoir Organisateur de désigner la représentation communale au sein de la Commission Paritaire Locale (COPALOC), à dater du 03 décembre 2024.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ,
F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE,
L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE,
JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI,
V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

De désigner sa représentation communale (6 membres du PO) au sein de la Commission Paritaire Locale (COPALOC), à dater du 03 décembre 2024.

Membres effectifs	Membres suppléants
1. Me van HOUT Florence	Mr DISABATO Emmanuel
2. Me FERREIRA RODRIGUES Valérie	Mr LENEL Marc
3. Me DEFOURNY Florence	Mr STIEVENART Ghislain
4. Mr DESPRETZ Fabrice	
5. Me MURATORE Angela	
6. Mr DISABATO Emmanuel	

La délibération requise est adoptée.

Budget communal 2025 - arrêt définitif

Le projet de budget de l'exercice 2025 doit être arrêté.

Les résultats s'établissent comme suit:

Service ordinaire :

- Résultat nul à l'exercice propre : 0,00 €
- Résultat positif aux exercices cumulés: 2 591 590,91 €

Service extraordinaire :

- Résultat négatif à l'exercice propre : - 294 405,25 €
- Résultat positif aux exercices cumulés : 816 498,58 €

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Monsieur STIEVENART.

En sa qualité d'échevin des Finances, c'est à lui que revient l'honneur de présenter le premier budget de la nouvelle mandature communale.

Il tient d'emblée à préciser, que le budget 2025, a été élaboré pour garantir le fonctionnement opérationnel de l'administration communale, en abandonnant le plus vite possible le recours aux douzièmes provisoires. Ce budget vise à assurer la continuité des services publics et à répondre aux besoins de gestion courante. C'est donc lors de la modification budgétaire qui intégrera les résultats du compte 2024, comme cela a été dit à la réunion du 22 janvier 2025 ouverte à tous les conseillers communaux, qu'ils viendront avec les priorités politiques de la nouvelle majorité.

Pour que les choses soient les plus claires possibles, il a comparé le budget 2024, présenté au conseil communal de décembre 2023 avec celui présenté aujourd'hui. Le budget 2024 a été équilibré par l'inscription d'un crédit spécial de recettes de 543.792 € et par une reprise de provisions de 1.032.724 €, soit un total de 1.548.611 €, tout cela avec une inscription budgétaire autorisée, pour le fonds des communes de 1.415.751 €.

Le budget 2025 s'élève à +/- 34.467.254 € La fiscalité est totalement inchangée. Comme cela a été expliqué lors de ladite réunion, l'équilibre budgétaire est réalisé par l'inscription d'un crédit spécial de recettes de prestations de 543.792 €, conformément aux instructions ministérielles, mais aussi grâce à la reprise de provisions, d'un montant de 1.538.822 €, mais avec une inscription autorisée pour le

fonds de communes de 10.260.124 € soit de – 155.751 € ce qui n'est pas rien. La situation est donc loin d'être rose. Elle s'explique par l'annonce d'importantes diminutions de recettes d'une part et d'autre part par l'augmentation des dépenses sur lesquelles ils ne disposent pas la totale maîtrise, comme la zone de secours, la zone de police, par exemples.

Le fonds des Communes augmente beaucoup moins que les prévisions notifiées initialement par l'administration wallonne Il était prévu l'octroi de 10.636.876 à comparer à l'inscription autorisée aujourd'hui de 10.260.124 €, soit une perte de 376.751 € qu'il faut assumer.

Pour ce qui concerne, les recettes liées au précompte immobilier, elles diminuent de 276.377 € et ce, sans justification. Pour mémoire la recette liée au précompte immobilier devrait à tout le moins comptabiliser les indexations liées au coût de la vie.

On note aussi, une diminution des dividendes IHH (le gaz) et IEH (l'électricité) pour un montant de 190.756 € suite à une nouvelle méthodologie tarifaire (2025-2029) en résumé, un nouveau mode de calcul de la CWAPE.

Autre mauvaise nouvelle en matière de recettes, c'est la non-indexation des recettes liées au personnel APE. L'inscription reprise dans le budget est identique à l'inscription budgétaire 2024. Il est évident que la commune devra supporter toutes les augmentations liées aux indexations relatives aux coûts de la vie. Cela représente un manque à gagner de +/- 43.000 €

On notera que la recette relative aux additionnels à l'impôt des personnes physiques augmente de 630.018 €, enfin une bonne nouvelle qui nous permet de garder un peu la tête hors de l'eau.

Au niveau des dépenses

Les dépenses de personnel augmentent de 766.221 € par rapport à 2024. Il y a bien l'indexation des salaires, et toutes les cotisations sociales prévues à partir du 1er mars 2025, mais aussi le respect des promotions (+/- 25.000 e) et le recrutement de 4 stagiaires venant de l'IFAPME (50.482 €) dans le cadre d'une formation en alternance, politique encouragée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et un renforcement de la cellule communication pour valoriser ce que l'ensemble de l'administration réalise et faire un suivi citoyen. Ces 3 choix sont la seule option politique prise par la majorité. Enfin, ils ont aussi intégré l'augmentation du poste pension des mandataires (ce qui est un droit) pour près de 100.000 €

En matière de cotisation de responsabilisation pension, d'un côté celle-ci augmente de près de 100.000 €, et d'un autre côté les nominations ne sont plus les bienvenues. Pour le collège, aussi longtemps que le stop aux nominations n'est coulé dans un texte réglementaire, le collège a l'intention de poursuivre les nominations de 3 agents, (cela est repris dans les annexes) avec pour objectif de réduire le plus près possible de zéro ladite cotisation de responsabilisation pension. Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, une diminution de 4% est à signaler. Cette moindre dépense est liée entre autre à la disparition de 90.000 € prévus l'an dernier pour l'organisation d'élections n'a plus lieu d'être, en 2025.

En matière de transfert, la dotation au CPAS diminue de 4%, soit de 227.000 € en

moins, aucune politique n'a été diminuée ou supprimée, mais cela provient d'une mise à zéro du fonds de réserve, qui s'élevait à 343.402,94€ et qui a été injecté, conformément aux recommandations du CRAC.

Pour ce qui concerne la zone de secours une augmentation importante est relevée, plus 128.805 €. Avec la zone de police (+ 67.885 €) et l'intervention liée au prix de la RCA conformément au plan d'entreprise (210.000 €) cela représente une augmentation des dépenses de transfert de plus de 406.000 €.

Au budget extraordinaire, ils ont repris tous les dossiers pour lesquels une demande de subside est en cours, et ce, de manière évidente pour ne pas perdre ledit subside.

La prévision des dépenses au budget extraordinaire se chiffre à 5.640.901 €

Parmi les dossiers pour lesquels une demande de subside est en cours, il cite :

Les travaux à la rue des Mésanges,

L'aménagement piste cyclable Frameries-Dour

L'aménagement et la valorisation du bois de Colfontaine

La modernisation de l'éclairage public

Les travaux de végétalisation de la cour de l'école de la Victoire

L'aménagement Montavaux-Ferrer, place d'Eugies.

Pour terminer, il tient à remercier les services et leurs responsables pour les efforts déployés en vue de l'élaboration de ce budget, même si celui-ci peut être qualifié de technique.

Ils ont réalisé un travail formidable, dans des délais aussi courts. Le collège vous remercie.

Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'actuellement les Communes vivent une situation difficile. Elles ont de plus en plus de charge et de moins en moins de recettes (la Police, les pensions, ...) Pour la première fois l'année dernière, une cotisation de responsabilisation a dû être payée. Si les nominations sont arrêtées, il faudra payer plus de cotisations. Frameries est une commune sous tutelle. Pour l'instant, le collège a eu un contact correct avec eux, mais la situation budgétaire de Frameries est très compliquée.

Monsieur DUPONT prend la parole et remercie le Bourgmestre pour son intervention.

Il ajoute que l'intervention du groupe PS va se faire en deux parties, d'abord lui et puis Monsieur MALOU.

Monsieur DUPONT remercie d'abord les services communaux qui ont travaillé dans des conditions plus difficiles encore que les années précédentes, avec beaucoup de professionnalisme et de volonté. Cette dynamique administrative est très importante dans une commune comme Frameries. Les documents sont complets et explicites. L'Administration a fait le maximum pour que chacun puisse appréhender les choses.

Monsieur DUPONT a quelque chose en commun avec Monsieur STIEVENART.

Comme il l'a dit, c'est la première fois en 36 ans de mandature qu'il présente le budget. Pour Monsieur DUPONT, c'est la première fois qu'il va s'exprimer sur le budget dans une posture qui ne lui est pas familiale, à savoir, celle de l'opposition. Il s'attendait à avoir plus de mal mais l'insignifiance de ce budget politique lui facilite la tâche. Sur le plan politique, ce sera autre chose. Un budget, ce n'est pas très

compliqué. Monsieur DUPONT a écouté attentivement Monsieur STIEVENART mais il n'a vu dans sa présentation aucune expression politique. Il va développer cela en 3 points :

- 1) Les motivations et la méthode employée. Monsieur STIEVENART a dit qu'il est important de souligner qu'il s'agit d'un projet technique. Monsieur DUPONT ne sait pas ce qu'est un budget technique. Les douzièmes provisoires auraient pu être utilisés plus longtemps. Rien n'obligeait à présenter un budget aussi tôt après l'installation du nouveau Conseil. Il aurait été légitime que le budget ne passe pas en janvier et les douzièmes provisoires auraient pu être prolongés pour arriver avec un budget au conseil de mars ou d'avril. A Mons, ils vont seulement voter leur budget en avril. Il ne fallait pas venir avec un budget vide, cela aurait permis d'apporter un contenu politique. Il pense que le budget n'est pas technique, par contre, le Collège a fait le choix, qui est un choix politique, de venir en janvier avec un budget qui est politiquement vide. Il trouve cela dommage. L'ambition est d'incarner le changement, on le voit, le budget est vide.
- 2) Il ajoute qu'il ne fait pas de reproche mais virtuellement et sans aucune nouvelle politique, le budget présente un déficit de 2 millions d'euros. De plus, il lui est revenu, via son groupe politique que dans une concertation, Monsieur le Bourgmestre aurait déclaré que la situation financière laissée n'était pas favorable. Pour rappel, Monsieur DUPONT dit que fin 2024 il y avait un boni cumulé de 3.210.000 € plus les provisions, ce qui veut dire qu'à la fin de l'ancienne mandature, il y avait près de 10.000.000 € de réserve financière. Il n'y aura rien d'incarné en 2025. Le temps que le budget revienne approuvé, qu'il y ait une modification budgétaire en mai ou en juin, l'exercice sera en fin de parcours et donc, rien de concret en 2025. Les citoyens attendent des actes mais pas des excuses. Depuis 3 mois que le nouveau collège est installé, il n'y a pas de programme, le but était de mettre le PS dehors.
- 3) Les perspectives d'avenir. Monsieur DUPONT a pris le temps de lire les tableaux de projection des dépenses et des recettes. Il ne va pas faire le procès de l'imprécision de ce tableau qui est un exercice prévisionnel sur 4 ou 5 ans, imposé par la région wallonne. Néanmoins, il fait apparaître 2 éléments significatifs. En 2027, la totalité des provisions sera vidée et en 2030, il y aura un boni cumulé de 170.000 €. Monsieur DUPONT dit que ce n'est pas la faute du Collège actuel car il est soumis à énormément de contraintes qui émanent de partout. Au niveau fédéral, quand le gouvernement sera formé, il est évident que les répercussions sur les Communes vont être catastrophiques. Pour financer certaines politiques, il est facile d'aller chercher l'argent dans les Communes. Les Communes vont résister jusqu'au bout mais à un moment donné, il faudra trouver les éléments d'équilibre, cela fait craindre et nourrit d'énormes inquiétudes par rapport à l'avenir. Car derrière les chiffres, il y a les réalités. Monsieur DUPONT dit que maintenant le nouveau Collège endosse la responsabilité de la gestion communale, on a beau dire, ce n'est pas moi, ce sont les autres, il faut vivre avec. La survie des communes est liée à un combat politique entamé il y a plus de 30 ans. Monsieur DUPONT a connu un temps où il y a eu une alliance avec le CDH 6 ans et puis le MR 12

ans. Monsieur Albert LIENARD à l'époque était Ministre et il partageait ce qui pouvait faire avancer la Commune avec la majorité de l'époque. C'est une réalité que le PS voudrait partager avec la majorité mais il y a des conditions.

Pouvoir avoir une vision politique, et la seule qui pourrait aider au développement est le suivi de la collectivité locale. Il faut renforcer l'attractivité communale, il faut développer une vision politique. La plupart des interlocuteurs se foutent de ce qui arrive aux communes, comme la diminution des dividendes des intercommunales. Aujourd'hui les intercommunales d'énergie doivent faire des investissements colossaux. Monsieur DUPONT est allé à la dernière réunion organisée par ORES. Les dividendes des communes vont être diminués. Alors soit le Gouvernement wallon met la main à la poche mais cela va être compliqué. Il faut que tous mettent la main à la poche. Tout ce qui se passe maintenant est exactement l'inverse de ce qui a été fait depuis 30 ans. Monsieur DUPONT dit qu'il faut prendre son destin en main et que son groupe sera avec la majorité s'ils sont d'accord. Il faut chercher des moyens pour garder l'indépendance et la maîtrise de l'avenir. Il espère qu'ils pourront partager ensemble.

Monsieur MALOU prend ensuite la parole.

Avant toute chose, il tient à remercier sincèrement le personnel communal, l'ensemble des services, et tout particulièrement le service « Finance », pour le travail effectué dans l'élaboration de ce budget. Leur engagement au service de notre commune est essentiel, même si je dois, hélas, soulever de nombreuses questions sur le document qui nous est présenté aujourd'hui.

Il ajoute :

« Un budget technique ? Pas vraiment !

Vous appelez cela un « budget technique », mais soyons honnêtes : il n'en est rien. Un budget technique a pour seule fonction d'assurer la continuité des services, sans inclure de nouvelles initiatives ou engagements. Or, ici, nous voyons des choix qui relèvent clairement de décisions politiques.

Si votre seule préoccupation était réellement d'assurer le bon fonctionnement des services, il aurait suffi de recourir aux **douzièmes provisoires**. Ces derniers garantissent la continuité administrative et interdisent l'engagement de nouvelles dépenses ou projets. Votre choix de présenter un budget complet prouve que vous avez pris des orientations politiques claires, mais sans avoir la transparence ou le courage de les reconnaître pleinement.

Des priorités mal définies et des incohérences flagrantes

1. Participation citoyenne

Vous inscrivez un montant de 5.000 € dans l'article dédié à la participation citoyenne. Une initiative louable ? Peut-être. Mais en commission, lorsque j'ai demandé à quoi servirait précisément ce montant, aucune réponse claire ne m'a été apportée. Comment justifier une telle absence de vision pour une dépense que vous introduisez ?

2. Repas scolaires gratuits

Je salue la décision d'inscrire 360.000 € pour continuer les repas scolaires gratuits dans nos écoles, une mesure mise en place sous la précédente mandature. Cependant, vous prévoyez de compenser ce coût par une recette de transfert équivalente. Or, le MR wallon a récemment évoqué une réévaluation des mesures de gratuité. Avez-vous pris en compte ce risque ? Quelle est votre stratégie si ces recettes ne sont pas confirmées ?

3. Entretien des voiries et trottoirs

Pour garantir un cadre de vie agréable à nos citoyens, un entretien régulier des voiries et trottoirs est indispensable. Pourtant, votre budget prévoit **zéro euro** pour cet objectif. Sous la précédente majorité, nous consacrons 250.000 € par an à cet entretien. Cette absence de budget est un recul inacceptable pour nos concitoyens.

4. Entretien du patrimoine communal

Un budget responsable devrait inclure une attention particulière à notre petit patrimoine local, comme les monuments, les statues, et autres éléments qui font partie intégrante de l'identité de notre commune. Pourtant, ce budget ne prévoit **aucun montant** pour leur entretien.

Sous la précédente mandature, une politique structurelle d'entretien avait été mise en place chaque année pour préserver ces éléments. Ces interventions régulières permettaient de prévenir la dégradation de notre patrimoine, tout en valorisant le cadre de vie de nos concitoyens.

Aujourd'hui, cette omission envoie un mauvais signal : ne pas consacrer de moyens à ce patrimoine, c'est risquer de le laisser se détériorer, ce qui entraînera à terme des coûts plus élevés pour des restaurations plus lourdes. Une fois de plus, ce choix témoigne d'un manque d'anticipation et de vision pour préserver l'héritage de notre commune.

5. Propreté publique

Votre majorité avait promis une révolution en matière de propreté publique, avec une politique de tolérance zéro. Mais où sont les moyens dans ce budget

- Aucun renforcement des équipes d'agents constatateurs.
- Aucune caméra fixe prévue pour surveiller les points noirs identifiés dans le plan local de propreté élaboré avec les citoyens et les services.
- Aucun financement pour poursuivre l'enfouissement des bulles à verre, un projet que nous avons initié et qui avait déjà permis une nette amélioration comme dans le quartier de la rue de la Liberté. Les bulles à verre de la place Jacques Brel, pourtant attendues par les riverains, ne sont pas financées. Cela laisse les habitants face à des dépôts sauvages récurrents et à une accessibilité compliquée pour les PMR.

6. Le parc communal de La Bouverie

L'entretien de ce parc, qui repose sur l'entreprise Alteria, semble avoir été oublié dans votre budget. Pourtant, ce parc ne se limite pas à un simple espace vert : il y accueille une crèche gérée par IRSIA au cœur de celui-ci. Heureusement que vous avez des services administratifs performants à vos côtés car un mécanisme regroupant les sommes de plusieurs articles d'une même classe et sur lesquels vous pourrez aller puiser étant donné que vous nous annoncez une future modification

budgétaire ! L'absence de crédits pour son entretien montre un manque d'attention envers un espace essentielle pour les citoyens de La Bouverie.

Mais ce n'est pas tout : le projet d'aménagement du parc, élaboré en collaboration avec les citoyens du quartier, est lui aussi absent. L'auteur de projet, que nous avons désigné, a pourtant finalisé son cahier des charges. Les travaux devaient être lancés dès cette année. Ceci ne fera que repousser les améliorations attendues par les riverains et risquer de démobiliser des citoyens qui ont pourtant pris part activement à la réflexion sur ce projet.

Une taxation des éoliennes : un choix surprenant

Enfin, je suis surpris de constater que vous maintenez une taxation des éoliennes. En tant qu'écologistes, vous êtes normalement opposés à ce genre de mesures, prônant plutôt le soutien aux énergies renouvelables. Cette incohérence mérite des explications.

Nous aurons l'occasion d'y revenir le mois prochain, mais je ne rentre pas le détail d'une diminution de 4% du budget

Des finances sous pression sans projet clair

Vous débutez cette législature avec un héritage financier solide :

- Un boni cumulé de 3,2 millions d'euros.
- Une réserve de trésorerie de près de 8 millions d'euros.

Pourtant, vous prévoyez déjà de réduire cette réserve de plus de 2 millions d'euros, soit une perte de près de 20 %, sans même avoir mené une politique active. De plus, vous doublez le crédit spécial de recettes, passant de 255.000 € à 544.000 €. Ces signaux sont inquiétants.

Un manque de vision pour l'avenir

Enfin, vous justifiez vos lacunes par le fait que vous venez d'arriver. Mais rappelons-le : la moitié de ce Collège Communal, le groupe MR, est en place depuis 12 ans. Les citoyens attendent des actes, pas des excuses. Vous avez eu plus de trois mois pour travailler sur cet accord politique entre vos deux formations, mais où est la déclaration de politique communale ? Où est la vision pour l'avenir des Framerisois ?

En conclusion

Ce budget n'est ni technique, ni ambitieux. Il témoigne d'un manque d'anticipation, d'une absence de priorités claires et d'une incohérence dans vos promesses. Les Framerisois méritent mieux ».

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur MALOU pour son intervention. Il dit que parfois, il y a de la nuance et parfois il n'y en a pas. Il va donc rester dans la nuance. Il s'oppose au fait qu'il s'agit d'un budget politique car le collège a discuté avec les services de et l'Administration. Il est vrai qu'il est facile de travailler avec les douzièmes provisoires mais on ne peut dépenser plus d'un douzième du budget chaque mois. C'est pour cela qu'ils ont fait le choix de gestion qu'il assume car ils viennent d'arriver. Il a été informé par l'administration de toute une série de choses. Le budget est donc une prévision et ce qui compte, c'est le compte. L'opposition dit qu'il y a deux millions de déficit. Il y a des paramètres et là, il est impossible de savoir ce qu'il en est. Pendant des années, il y a eu des crédits et venir dire que c'est la nouvelle majorité qui met la commune en déficit, c'est facile. Il y aura une MB qui va matérialiser la politique. Monsieur le Bourgmestre dit à l'opposition de garder

leur intervention pour la MB et si ce qu'ils disent est vérifié, ils auront le droit de le dire et il l'assumera. Il dit que cela fait deux fois que Monsieur DUPONT parle du bas de laine de 10 millions d'euros mais il y intègre toute une série de choses qui ne doivent pas y être. Au niveau des provisions, il avait déjà repris 1 million donc le boni cumulé arrive à +/- 7 millions, ce qui fait presque 30% de moins de ce que Monsieur DUPONT a dit et les informations viennent du Directeur Financier. Il est clair qu'il faut avoir une trajectoire soutenable face au CRAC, ce n'est pas simple. Il faut aussi maintenir une qualité de vie, il faut donc faire dans la nuance. Par rapport au fait qu'il faille prendre son destin en main, si c'est une main tendue, Monsieur le Bourgmestre la prend et si à un moment, l'opposition veut venir dans un esprit constructif, et s'il est possible de travailler ensemble, cela sera fait, tant que l'on est dans la bonne foi.

Par rapport aux recettes en diminution dans les intercommunales Monsieur le Bourgmestre dit que Monsieur DUPONT a raison, il y a de gros enjeux. Il le remercie d'avoir apporté des éléments car les explications étaient obscures.

Au niveau des 5.000 € pour la CLDR, Monsieur le Bourgmestre dit qu'il a eu une réunion avec eux et un processus intéressant a été proposé, pour le reste, il est difficile de répondre. Les priorités seront données au Conseil du 17/02 et puis il y aura le PST, c'est à ce moment que le débat aura lieu en tant que tel. Mais il faut leur laisser le temps de faire les choses dans l'ordre afin d'apporter leur vision politique. Ils ont toutefois voulu rester dans la continuité. Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'ils ont des points bien réfléchis comme par exemple le ramassage des sapins. Il a d'ailleurs fait monter sa première note à ce sujet mais ce n'était pas prêt, c'était trop tôt donc ils le feront l'année prochaine car ils ne veulent pas mettre l'administration en défaut. Il ajoute qu'à Frameries, le personnel est vraiment très compétent. Au niveau de la sécurité, il y a un vrai problème à Frameries.

Au niveau de la propreté publique, Monsieur le Bourgmestre peut dire que tous les jours, les gens interpellent à ce sujet mais il s'agit d'un problème d'éducation. A un certain moment, s'ils ont une amende, il pourrait être proposé de leur faire faire un service citoyen. Il faut expliquer aux gens ce qu'est la propreté.

Pour le parc de La Bouverie, il y aura des discussions.

Les bulles à verre enterrées à l'angle des rues de France et Jacques Brel, il faut que les bulles soient mises à des endroits où il est facile de stationner.

Au niveau des éoliennes, Monsieur le Bourgmestre est favorable à la taxation, il trouve normal qu'une commune taxe les pylônes. Il y a d'ailleurs eu un débat avec la Région Wallonne par rapport à cela.

Au niveau des panneaux photovoltaïques à Max AUDAIN, Monsieur la majorité y est favorable. Une réunion a eu lieu avec le Directeur d'ORES. Il faut faire des investissements.

Pour ce qui concerne le CPAS, il s'agit de la même technique que celle utilisée en 2022 mais c'est quelque chose de fictif aussi et les enjeux sont encore plus grands et plus difficiles à atteindre. Il y a un vrai problème de gestion budgétaire à partir du

moment où les chiffres ne sont pas connus. CENEO doit communiquer une série de chiffres qui devront être intégrés.

Le crédit spécial des recettes n'a pas augmenté, il est à la même hauteur. Les 3% sont valables sur une demi-année, la volonté est de faire un exercice vérité mais cela ne va pas être facile. Chacun peut avoir son avis sur telle ou telle mesure, ils sont très clairs là-dessus.

Pompiers : plus de 123.000 €. Il y a toute une série d'éléments qui ont permis d'améliorer le solde budgétaire.

Au niveau des nominations, elles auront bien lieu. Ils ont pris acte des montants et de l'organigramme. Il faut dès lors intégrer tous les paramètres.

Pour partager des combats par rapport aux enjeux, il faut avoir une analyse objective et ne pas faire croire à tous ce qu'ils veulent.

Ils pourront critiquer après la modification mais Monsieur le Bourgmestre dit que ce n'est pas un budget politique.

Monsieur DUPONT reprend la parole et dit que dans la première partie de son intervention, il a dit qu'il n'y avait rien de politique dans le budget, qu'il était vide politiquement, il a même employé le terme « insignifiance politique ». Mais il a dit que le choix de procéder de la sorte était un choix politique. Il faut faire les choses dans l'ordre. Il aurait été normal de ne pas venir au conseil de janvier avec le budget. On ne peut décemment demander aux personnes de prévoir un budget en quelques semaines car le budget est l'ordre politique fondamental d'une Commune. L'ordre suivant aurait dû être pris en compte :

1. Voter les douzièmes provisoires
2. Réfléchir à la politique communale
3. Venir en mars avec le budget

Ainsi, il y aurait eu une cohérence entre l'action politique et la réalité qui se matérialise dans le budget.

Monsieur DUPONT ajoute qu'après les années vécues sous l'ancienne mandature, le Covid, la crise énergétique, il y a eu une explosion de toute une série de dépenses et donc il y a eu 2 années de retard. Malgré tout cela, les dépenses du CPAS ont explosé car il a fallu répondre aux besoins des citoyens. C'est d'ailleurs inscrit dans la loi qu'il faut permettre à tout être humain de mener une vie digne, cela a toujours été une obligation et un engagement, ce que l'opposition a toujours soutenu. Beaucoup de difficultés ont été affrontées lors de la mandature et malgré cela, un bas de laine important est laissé. Monsieur DUPONT dit de faire le tour des autres communes afin de voir l'état. Il pense que la défense des Communes se fait plus à l'extérieur qu'à l'intérieur. Pour ce qui concerne CENEO, l'électricité est plus chère que chez les particuliers, il en a fait état à ses collègues Bourgmestres et il a pris l'initiative de réunir l'ensemble des Directeurs Généraux et Directeurs Financiers de Mons Borinage afin de voir pour avoir une centrale d'achat commune. CENEO achète toujours des millions d'unités, il n'est pas normal que ce soit plus cher que

chez les particuliers. Le but de la réunion était de les convaincre de revoir leurs décisions. Il faut se battre.

Quant aux nominations, Monsieur DUPONT dit que la Commune va être pénalisée. Si on ne nomme pas, cela va coûter cher et cela aura des impacts durables à long terme. Au niveau du CRAC, Monsieur DUPONT est heureux qu'ils soient sympathiques avec le nouveau collègue car cela n'a pas toujours été le cas avec l'ancien collègue. Il a d'ailleurs les analyses du CRAC. Il faut sans cesse négocier avec eux. De plus, les interlocuteurs ne sont pas toujours animés à faire évoluer notre Commune.

Monsieur MALOU intervient sur deux aspects. D'une part, par rapport aux trottoirs, il pense qu'il aurait déjà fallu mettre les moyens et ne pas venir en MB et puis seulement faire les marchés publics. Car maintenant, il y aura un an de perdu, cela n'est pas normal car les citoyens ont le droit d'avoir un cadre de vie qui évolue. D'autre part, la propreté publique, Monsieur MALOU est content que l'on se rende compte qu'il y a un gros problème d'éducation. L'opposition ira dans le même sens si des actions sont mises en place. Monsieur le Bourgmestre dit qu'il veut des travaux d'intérêt citoyen, Monsieur MALOU est d'accord mais il faut avancer car il faut prendre les gens sur le fait, là aussi, il y aura un an de perdu. Il y a des priorités qui auraient dû être mise dans le budget technique.

Monsieur le Bourgmestre répond que Messieurs DUPONT et MALOU sont cohérents à deux mais pas individuellement. Il n'a pas accusé Monsieur DUPONT. Par rapport aux douzièmes provisoires, il a cru comprendre que c'était plus facile de travailler avec un budget déjà fait, il pense qu'au final, ils arriveront à la même chose. Sur la question du bas de laine, ils disent 10 millions, puis 7 millions.... C'est un bas de laine important et il faut le garder par rapport à ces déficits car si rien n'est fait, dans deux ans, il n'y a plus rien. Sur les Intercommunales, Monsieur le Bourgmestre partage avec l'opposition, il veut bien faire un effort au niveau communal, il faut que tout le monde fasse des efforts. Le personnel est un totem, on ne peut y toucher et personne ne sera licencié. Les pensions sont un enjeu central. Une rencontre a été organisée avec Ethias afin de connaître les paramètres. Le plan de gestion n'a pas encore été implémenté. Pour le reste, trottoirs et propreté publiques mais si on ajoute tout cela, le CRAC ne va pas être d'accord.

Madame van HOUT quant à elle souhaite dire un petit mot de synthèse. Déjà, elle remercie les services pour le travail accompli dans la réalisation de ce budget car il a fallu travailler de manière très rapide avec un nouvel attelage (budget technique ou pas). Elle dira qu'il s'agit d'un budget provisoire qui permet de continuer à travailler. Au niveau des aspects politiques, ce budget provisoire comporte 2 marqueurs. D'une part, on ne touche pas au personnel et d'autre part, il n'est pas question d'arriver en piétinant tout ce qui a été fait. Les lignes budgétaires ont été classées pour que tout continue. Il n'est pas question d'arriver avec une baguette magique. La déclaration de politique communale qui va arriver s'implémentera dans la prochaine modification budgétaire. Vu la situation que nous connaissons, il faudra définir des priorités, l'objectif étant de permettre une certaine souplesse et la discussion politique arrivera par la suite. Ils vont travailler de manière complémentaire par rapport à ce qui a déjà été mis en place.

Le débat est clôturé, la majorité vote pour et l'opposition vote contre le budget.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

PAR 14 VOTES "POUR" (Be Frameries - MR&Vous) ET 11 VOTES "CONTRE" (PS)

Article unique :
D'approuver le projet de budget de l'exercice 2025.

La délibération requise est adoptée.

POINT SUPPLEMENTAIRE :

Motion de soutien au monde de la culture et appel à des actions concrètes pour Frameries

Vu :

- Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, article L1123-23, donnant le pouvoir de décision au Collège communal.

Considérant :

- Certaines déclarations publiques récentes ont suscité une inquiétude légitime quant à l'avenir du secteur culturel, mettant en lumière des divergences sur son rôle et son importance dans nos sociétés ;
- Que la culture constitue un secteur essentiel pour l'épanouissement individuel et collectif, mais également un moteur économique majeur, représentant environ 4,8 % du PIB belge (soit une valeur ajoutée d'environ 15,6 milliards d'euros), employant près de 248 000 personnes et regroupant 22 000 employeurs, dont 56 000 travailleurs indépendants ;
- L'importance des infrastructures culturelles à Frameries, telles que l'académie de musique, la bibliothèque, la ludothèque, le centre culturel, les associations locales et les artistes locaux, qui permettent un accès équitable à la culture, renforcent la cohésion sociale et participent au rayonnement de notre entité ;
- Que le patrimoine et l'histoire locale, à travers nos monuments, traditions et récits, constituent un pilier essentiel de notre culture, renforçant notre

identité collective et transmettant aux générations futures les richesses de notre territoire ;

- Que les discours minimisant le rôle de la culture mettent en péril la diversité, le pluralisme et la liberté d'expression, piliers fondamentaux de notre démocratie
- Que l'échevinat de la culture à Frameries joue un rôle essentiel dans la promotion de projets locaux et qu'il est primordial de renforcer son action pour préserver et valoriser le patrimoine culturel de notre commune ;
- Que la culture est un levier de résilience en période de crise, favorisant le vivre- ensemble et nourrissant les identités locales comme universelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communal décide :

Article 1er : Le Conseil communal réaffirme son attachement indéfectible à la culture comme pilier essentiel de notre société, garant de la diversité, de la création artistique, de la cohésion sociale et du développement local.

Article 2 : Le Conseil communal invite l'échevine de la culture à présenter un plan d'action concret pour renforcer les infrastructures locales (bibliothèques, académies, centres culturels, associations,...) et soutenir les initiatives artistiques, tout en garantissant leur accessibilité pour tous les habitants. Ce plan devra inclure des objectifs chiffrés et des indicateurs clairs pour mesurer les résultats, et un rapport devra être présenté au Conseil communal dans un délai de 6 mois.

Article 3 : Le Conseil communal appelle à la création d'une consultation citoyenne visant à recueillir les attentes et les idées des habitants concernant les priorités culturelles à Frameries. Cette consultation prendra la forme de questionnaires en ligne, d'ateliers participatifs et de forums publics, afin de garantir une représentativité maximale et d'intégrer les résultats dans les politiques culturelles locales. Les conclusions devront être finalisées et présentées au Conseil communal dans un délai de 6 mois.

Article 4 : Le Conseil communal demande aux gouvernements régionaux et fédéraux de renforcer significativement leur soutien au secteur culturel, en allouant des moyens supplémentaires aux acteurs et institutions culturelles, tout particulièrement ceux situés en milieu local, pour consolider les projets existants et encourager de nouvelles initiatives.

Article 5 : Le Conseil communal invite la majorité communale à prendre des engagements publics clairs et chiffrés en faveur de la culture. Un suivi régulier sera organisé par le Conseil communal pour évaluer les progrès réalisés et garantir la mise en œuvre effective des engagements pris.

Article 6 : Le Conseil communal décide de transmettre cette motion au Gouvernement fédéral, au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi

qu'aux acteurs culturels locaux, afin de rappeler l'importance de la culture dans les politiques publiques et de mobiliser un soutien collectif.

Article 7 : Le Conseil communal demande que cette motion soit partagée avec les associations locales et les citoyens de Frameries, afin de promouvoir une vision collective de l'avenir culturel de notre commune.

La parole est donnée à Monsieur Jérôme CAUDRON.

Il prend la parole aujourd'hui pour soumettre une motion qui lui tient particulièrement à cœur : réaffirmer leur attachement à la culture, non seulement comme richesse collective, mais aussi comme pilier de notre démocratie et de notre identité locale.

Ces dernières semaines, des événements, tant nationaux qu'internationaux, nous rappellent combien il est crucial de défendre les valeurs fondamentales de nos sociétés : la liberté d'expression, la liberté de la presse, le respect de l'autre et la capacité à s'unir autour de projets porteurs de sens. À ce titre, la culture joue un rôle clé : elle éclaire les esprits, renforce notre cohésion sociale et agit comme un rempart contre l'intolérance, les discours de haine et les fakes news.

À Frameries, nous bénéficions d'un tissu culturel riche et d'acteurs investis qui s'engagent pour faire vivre des projets au service de nos concitoyens. Leur dévouement est une force pour notre commune. Après tout, si les ingénieurs construisent les routes, ce sont bien les poètes qui nous rappellent où elles peuvent nous mener.

Il est de notre responsabilité collective de veiller à préserver et renforcer ce patrimoine, car la culture n'est pas un luxe. Nous avons, aujourd'hui, une chance d'élever le débat politique.

Cette motion n'a pas pour but de critiquer, mais de consolider les efforts déjà entrepris, afin de garantir que la culture reste au cœur de nos politiques locales et de nos ambitions pour l'avenir.

Il invite, toutes et tous, à soutenir cette motion, passons des paroles aux actes et envoyons un signal clair : à Frameries, la culture est et restera un pilier de notre identité, un espace de liberté et un vecteur d'émancipation pour aujourd'hui et pour les générations futures.

Monsieur le Bourgmestre est affecté par cette motion car il dit qu'elle n'est pas acceptable car elle évoque beaucoup de choses que la majorité précédente n'a pas fait. Il est donc un peu tôt pour venir demander cela car le 17 février, la majorité actuelle va dire quelle est leur vision de la culture. En effet, beaucoup de gens sont intéressés par la culture. Il trouve que la motion est un peu dans l'excès. Le combat qu'il faut mener c'est de maintenir les moyens, il ne peut y avoir le moindre souci.

Madame DEFOURNY qui va prendre la parole après l'a d'ailleurs expliqué lors de son discours à l'occasion des vœux du CCL. A ce stade, il faut faire confiance et laisser le temps.

Madame DEFOURNY prend la parole, elle aimerait rappeler l'importance de la culture dans une commune. La culture doit être un moteur de liens sociaux. Elle est ce qui nous rassemble, ce qui nous fait vibrer et ce qui nous permet de rêver ensemble. Et dans une commune comme Frameries, elle joue un rôle essentiel. Elle est un espace de créativité, d'échange, un terrain où toutes les générations et toutes les diversités peuvent se rencontrer. Elle est aussi un outil d'inclusion, un vecteur d'éducation et une opportunité pour chacun de s'exprimer.

En tant qu'échevine de la culture, de l'éducation permanente et de la participation citoyenne, elle croit vraiment en une culture participative où les citoyens ne sont pas simples spectateurs mais également acteurs. Dans ce sens, son ambition est assez simple : elle souhaite que la culture soit accessible à tous et pour tous. Cela signifie non seulement développer une offre culturelle variée et inclusive, mais aussi de faire en sorte que chaque citoyen puisse être acteur de la vie culturelle. Elle est convaincue que la participation citoyenne est un levier formidable pour enrichir leurs projets. Que ce soit à travers des ateliers collaboratifs, des résidences d'artistes locaux ou des événements co-construits avec les habitants et le monde associatif, il est essentiel que chacun ait la possibilité de contribuer à la dynamique culturelle de notre commune.

Elle s'engage à encourager les initiatives qui mettent en lumière nos jeunes talents, qui créent des passerelles entre les générations et qui renforcent les liens entre les différents quartiers et le monde associatif. Car oui, la culture peut et doit être un facteur de cohésion sociale.

Elle attend donc tout le monde bientôt dans les salles, les rues et les quartiers où la culture continuera à éclairer nos vies !"

Monsieur CAUDRON entend bien qu'il faille avoir une vision claire mais il pense qu'il ne faut pas attendre.

Monsieur MALOU entend bien que la majorité ne veuille pas voter la motion.

Néanmoins, celle-ci peut être adaptée. En effet, elle a été rédigée sur un coup d'énervement suite aux propos de GLB. Aujourd'hui, Monsieur MALOU entend bien le message par rapport au plan d'actions et aux finances, ce qu'il propose c'est de reprendre les articles qui n'ont pas été lus et que l'on vote la motion ce soir puisque tout le monde va dans le même sens et il pense qu'il ne faut pas attendre.

Madame van HOUT souhaite aussi rappeler qu'elle a toujours été très ouverte pour que la culture entre dans les écoles et elle a mis beaucoup de choses en place. Il y a beaucoup de ressources sur Frameries au niveau culturel. Elle ne remettra pas en cause l'importance de la culture. Néanmoins, ce qui pose problème, c'est qu'elle ne comprend pas le fait générateur car il ne faut pas commencer à réagir au niveau communal aux propos de GLB et elle ne voit pas le signal concernant une diminution des moyens mis à disposition. Par contre le timing lui pose problème. La culture est le lien avec l'éducation. Madame van HOUT pense qu'il faut faire les choses dans l'ordre et surtout par rapport à des choses qui ne sont pas concrètes.

Monsieur MALOU est surpris, aujourd'hui, Madame van HOUT dit qu'il ne faut pas réagir par rapport à des propos polémique mais GLB est quand même le Ministre MR. Il faut réagir par rapport à ce genre de déclaration. Aujourd'hui, il comprend que mettre des délais, ce n'est pas facile donc il demande juste de retirer les éléments de la motion qui sont compliqués. La culture est essentielle et aujourd'hui, ils veulent défendre cela et ils veulent que le Conseil Communal montre son soutien.

Monsieur le Bourgmestre entend bien Monsieur Malou mais des propos polémiques, ce n'est pas la première fois que GLB en donne. Les moyens pour la culture ne seront pas retirés. Le problème c'est qu'ils viennent au premier conseil communal de l'année avec une motion donc ils vont venir chaque mois avec une motion ? Il faut faire une préparation, cela sera d'ailleurs prévu dans le règlement d'ordre intérieur qui est en train d'être revu. Chacun se positionnera. Mais aujourd'hui, il est difficile de valider les choses en l'état donc la majorité a rédigé une autre motion. Monsieur le Bourgmestre donne la lecture de l'amendement.

Monsieur MALOU dit que son groupe ne votera pas l'amendement.

La motion telle qu'amendée est donc votée par la majorité. Le PS vote contre.

DIVERS

1) Madame DIEU

Comme vous avez peut-être pu le constater chaque membre de notre groupe politique porte le triangle rouge.

Ce triangle rouge qui désignait les prisonniers politiques tels que les opposants au régime nazi est devenu un symbole de résistance, de mémoire et de lutte contre l'opposition.

Il est d'ailleurs utilisé par des associations comme l'ASBL Les territoires de la Mémoire à laquelle nous avons fait le choix d'adhérer en 2012.

La plaque matérialisant ce partenariat est d'ailleurs présente au sein de notre hôtel communal.

En cette journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'holocauste. En tant que Commune ayant voté la motion " Frameries, Commune anti fachiste" mais aussi afin de contrer la montée des partis d'extrême droite qui semblent de plus en plus gangrener aussi bien l'outre atlantique que notre pays, je vous invite à affirmer ou réaffirmer votre volonté en qualité de mandataire politique de lutter contre ces idées noires et de dire tout simplement non à l'extrême droite.

Monsieur STIEVENART remercie Madame DIEU pour son intervention. Il en est d'ailleurs à l'origine avec Pol BOUVIEZ et les enfants avaient même été invités, il y avait eu un partenariat. Il invite celui qui n'est jamais allé à le faire. Ce qui l'a très ému, c'est que lorsque vous êtes sur place et que vous traversez cette chambre à gaz, vous n'êtes plus le même quand vous en sortez. Il ajoute qu'il soutient pleinement cette démarche.

- 2) Monsieur ROUSSEAU intervient par rapport à la présence de milliers d'étourneaux dans sa rue et toutes les rues adjacentes, il dit qu'il est grand temps de faire quelque chose car il y a des moyens qui existent. Il faut faire venir un fauconnier. Ils vont se nicher chez Charles Lambert car il y a un arbre qui fait plus de 8m (un laurier cerise) et qui n'a jamais été taillé.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il va faire examiner la situation. Il ajoute que la ville de Liège a fait une étude à ce sujet et que si ces oiseaux sont chassés, cela est punissable et vous pouvez être poursuivi. A ce stade, Monsieur le Bourgmestre n'a pas de solution mais il poursuit les investigations. Monsieur GROUSELLE suggère de prendre contact avec Pairi Daiza

- 3) Monsieur GOFFIN intervient par rapport au stationnement dans les rues Bidez, Archimède et Saint-Ghislain depuis que l'on a installé des grillages sur le parking d'Intermarché. Les riverains n'ont plus de place pour se stationner. De plus, il y a tous les élèves de l'Ecole de Promotion sociale. Il pense que l'Administration devrait prendre contact avec le propriétaire du magasin afin de voir s'il est possible de négocier un bail qui permettrait le stationnement.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il a déjà eu un contact avec les propriétaires, il les a d'ailleurs rencontrés afin de connaître leurs intentions. Le magasin appartient à la filiale du groupe Mestdagh. Ils ont bloqué le parking pour vider le magasin et le remettre à neuf. Tant qu'il n'y a pas de reprise du magasin, il n'y a pas de volonté d'ouvrir le parking. Il est néanmoins conscient de la problématique et il espère que d'ici quelques semaines, le magasin sera vidé totalement. Il faut le remettre en location et il faudrait recréer un petit commerce. De plus, le personnel communal y allait souvent le midi. Sa plus grosse crainte, c'est que cela devienne un chancre. Il y a une réflexion globale par rapport à ce bâtiment. De plus, s'il y avait un bail précaire, il faudrait entretenir cet espace.

- 4) Monsieur MALOU intervient par rapport au budget du CPAS qui est passé au Bureau Permanent et en comité de concertation. Il a effectué un travail avec son groupe et ils se sont rendu compte que le budget en leur possession est différent de celui qui a été présenté au Bureau Permanent. Il demande de voir ce qu'il en est.

- 5) Monsieur RIFAUT dit qu'il y a effectivement des différences qui seraient dues à un problème de pagination.

Monsieur CAUDRON répond que ce n'est pas un problème de pagination mais que ce sont les chiffres qui sont différents sur une trentaine d'articles.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 16 décembre 2024. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

V. FERREIRA RODRIGUES

E. DISABATO